

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 février 2007  
(convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

|  |  |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues                            | M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle                            |
| M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)      | M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)      |
| M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15) | Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques                         |
| Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain                    | Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge                         |
| Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique             | M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel                    |
| M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard                   | M. GRANET Michel à M. DAVID Alain                              |
| M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)      | M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe                         |
| M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André                        | M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia                |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)    | M. MAMERE Noël à M. DANE Michel                                |
| M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre                  | M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max                            |
| M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy                              | M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel                         |
| M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude                       | M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle                        |
| M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)      | M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)     |
| M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis                    | Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00) |
| M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)        | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas                       |
| M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain                    | M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)         |
| M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain                        | M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette                           |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert                          | M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent                   |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille                | M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert                       |
| M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)      | Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle                    |

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Le Bouscat - Réalisation de la 2ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Extension des 3 lignes A, B et C - Modalités techniques et financières de réalisation des travaux d'éclairage public, de compétence communale par la CUB - Participation financière - Modification de convention - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La réalisation des 7 extensions des trois lignes de tramway objet de la 2<sup>e</sup> phase du tramway de l'agglomération bordelaise nécessite le réaménagement des voiries empruntées par le tramway et notamment la mise en place d'éclairage public.

L'exécution simultanée des travaux d'éclairage public est justifiée pour obtenir une unité de conception, un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

La Commune de Le Bouscat a sollicité notre établissement :

- pour qu'il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public réalisés sur l'ensemble des extensions situées sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP ;
- pour obtenir un fonds de concours forfaitaire basé sur le nombre de candélabres et de consoles figurant dans le projet.

En application des dispositions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n°353/2005 du 27 mai 2005, notre Etablissement public a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'éclairage public réalisés sur l'extension de la ligne C Bordeaux-Quinconces/Allées de Boutaut, situés sur le territoire de la commune de Le Bouscat au titre des dispositions de l'article 2 II de la loi MOP, et le versement d'un fonds de concours au titre des dispositions de l'article 5215-26 du C.G.C.T. de la loi n°2004-809 du 13 août 2004.

A cet effet, un projet de convention vous a été proposé lors de la séance du Conseil de Communauté du 27 octobre 2006. Toutefois, les travaux d'éclairage public réalisés sur les Allées de Boutaut concernent les communes de Bordeaux, Bruges et Le Bouscat et

l'implantation de quelques mâts d'éclairage public a dû être examinée lors d'une réunion de concertation pour déterminer la propriété de ces équipements, au regard des limites territoriales communales.

Dans ces conditions, un nouveau projet de convention vous est soumis, les principes régissant la convention demeurent les mêmes, seuls le nombre de points lumineux et, par conséquent, les données financières étant modifiés. Le tableau suivant récapitule les modifications apportées au projet de convention.

|  | PROJET DU 27/10/2006 | PROJET ACTUEL       |
|--|----------------------|---------------------|
| Nombre de points lumineux              | 21                   | 19                  |
| Coût estimé des travaux et révisions ① | 45 448 € TTC         | 41 000 € TTC        |
| Montant fournitures par la commune     | 34 376.6 € TTC       | 31 753.8 € TTC      |
| Montant fonds de concours CUB ②        | 26 100 € ht          | 23 400 € ht         |
| <b>Montant dû par Le Bouscat (①-②)</b> | <b>19 348 € TTC</b>  | <b>17 600 € TTC</b> |

Le financement sera assuré au budget Principal – Chapitre 458 – Compte 458xxx – CRB H340.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée modifiée, établie conformément aux dispositions fixées par les conventions cadres prises par délibération 2005/0353 du 27 mai 2005 et fixant les modalités financières de versement du fonds de concours à la commune de Le Bouscat.
- ouvrir au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 MARS 2007

PUBLIÉ LE : 8 MARS 2007

M. ALAIN CAZABONNE